

Paris, le 25/06/2025

Contexte et tendances de la NAO juin 2025

Bonjour à toutes et tous,

C'est dans un contexte international et national toujours aussi inquiétant, marqué par des crises géopolitiques, que se déroulent les négociations salariales. La situation au Moyen-Orient et la politique commerciale erratique des États-Unis restent les sources majeures d'incertitude au niveau mondial.

Même si les politiques tarifaires vont très certainement nuire à la croissance, leur impact sera probablement un peu moins fort qu'initialement prévu. En France Le PIB ne devrait pas croître de plus de 0,6 % sur l'ensemble de l'année, Les prédictions du chômage ne sont pas spécialement bonnes, même si l'emploi reste résilient, avec une hausse limitée du taux de chômage. La consommation déménage ne redémarre pas et la situation des finances publiques reste très dégradée.

Même si les politiques tarifaires vont très certainement nuire à la croissance, leur impact sera probablement un peu moins fort qu'initialement prévu. En France, le PIB ne devrait pas croître de plus de 0,6 % sur l'ensemble de l'année. Les prédictions concernant le chômage ne sont pas spécialement bonnes, même si l'emploi reste résilient, avec une hausse limitée du taux de chômage. La consommation des ménages, elle ne redémarre pas, l'épargne des ménages reste au plus haut et la situation des finances publiques reste très dégradée.

La situation de l'emploi sur les champs de la FGMM reste très contrastée. La sidérurgie et l'automobile sont sous les feux des projecteurs. À contrario, sur d'autres secteurs, les besoins en recrutement à l'horizon 2030-2035 demeurent à un niveau élevé.

Concernant la branche métallurgie

Concernant la branche métallurgie, la divergence sur les éléments qui constituent le salaire minimal de branche reste l'élément majeur de crispation du dialogue social dans la branche. Vous avez d'ailleurs été nombreux à interpellier sur le sujet lors de vos montées en tribune au congrès de Dijon.

La FGMM, accompagnée par les autres organisations signataires, poursuit sa démarche de contestation et a assigné l'UIMM en justice. C'est désormais dans les mains du juge que se fera l'interprétation de l'assiette des minimas conventionnels.

Salaires en 2025 : de la progression contenue à la tendance baissière !

D'après les dernières estimations, face aux incertitudes économiques, la prudence des entreprises est notable. Le budget moyen d'augmentation salariale (générale et individuelle) devrait atteindre 2,33 % en 2025, contre 3,48 % en 2024. Selon certaines études, 43 % des entreprises n'ont pas prévu de budget d'augmentation et privilégient d'autres leviers (primes, avantages en nature, forfaits mobilité...).

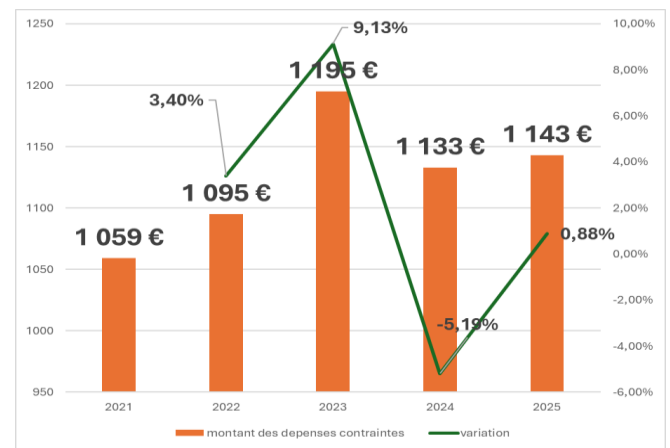
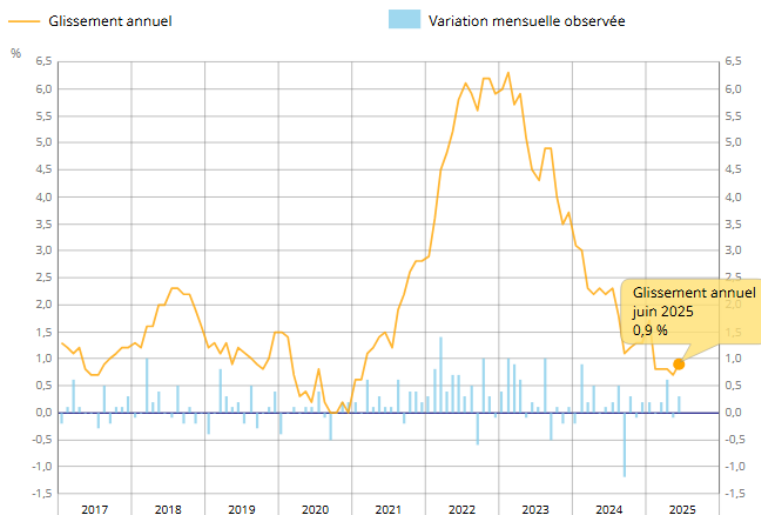
Même si l'inflation est en fort recul sur le premier semestre 2025, le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure de l'ensemble des salariés du secteur. Selon la Banque de France, celui-ci devrait progresser de seulement 0,3 % cette année, ce qui devrait continuer à freiner les dépenses des ménages.

Après un net ralentissement en mai, les prix à la consommation repartent à la hausse sur le mois de juin et devraient augmenter de 0,9 % contre 0,7 % le mois dernier.

La guerre en Iran et le risque connexe de hausse des prix de l'énergie exercent des pressions à la hausse sur l'inflation globale.

Les dépenses préengagées des ménages repartiraient à la hausse selon les derniers chiffres. Elles atteignent 1143 € en 2025. En 60 ans, la part des dépenses contraintes est passée de 13 % à presque 35 % des revenus des ménages.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Concernant l'enquête NAO 2025, 251 accords ont été enregistrés

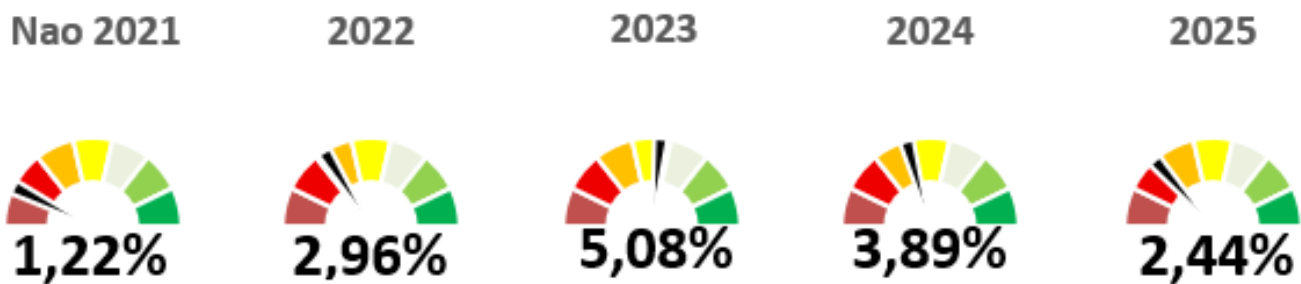
Exploitation quantitative de toute la liste consolidée à ce jour							
NAO 2025		Non Cadres			Cadres		% MASSE SALARIALE OBTENUE
NAO terminées	Nb et moyenne de valeurs non nulles	Talon AG	% AG	% AI	% AG	% AI	
TOTAL accords analysés	Moyennes	45,5 €	1,71%	1,17%	1,54%	1,97%	2,44%
251	Nombres	80	183	165	75	177	120
	% total	32%	73%	66%	30%	71%	48%
	Médiane	43,00 €	1,70%	1,00%	1,50%	2,00%	
	nombre d'entreprise impactée par les MINI de branche (score enquête Form's)	37	29%				

La tendance baissière au niveau national transpire dans la métallurgie, qui enregistre un léger recul avec une moyenne des masses salariales qui évolue de 2,44 % contre 2,47 % sur les derniers relevés, même si pour le moment les budgets restent corrects. La tendance des derniers accords enregistrés marque un recul par rapport aux négociations engagées début 2025, avec des augmentations générales qui passent sous la barre

des 1,8 % pour les non-cadres et un net recul de ces enveloppes chez les cadres, où le retour à l'individualisation des rémunérations prévaut désormais.

En comparant l'échantillon actuel avec le résultat des négociations des NAO 2021 à 2025, on peut noter que l'année 2025 marque une nouvelle année de baisse des augmentations négociées dans les entreprises de la métallurgie avec un recul de 1,4 % dans la métallurgie par rapport à 2024.

Le montant des mesures talons ou planchers attribué en 2025 reste stable par rapport au début d'année 2025. Elles ne sont plus distribuées que dans moins d'une entreprise sur trois, avec une moyenne de 45,5 euros, ce qui est deux fois moins que le montant distribué en 2023.



Côté partage de la valeur, la PPV continue à décroître. Depuis le 1er janvier 2025, les montants de prime de partage de la valeur (PPV) versés aux salariés ou affectés sur un plan d'épargne doivent être intégrés dans la rémunération servant au calcul du coefficient du montant de la réduction générale des cotisations patronales, ce qui rend désormais le dispositif beaucoup moins attractif pour les employeurs.

Dans la métallurgie en 2025, 13 % des entreprises accordent une PPV d'un montant médian de 500 €, avec un écart très important entre le montant minimal de versement de 75 € et le maximum de 6000 € versé dans certaines entreprises.

Côté épargne salariale, la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 transposant l'Accord national interprofessionnel (ANI) de février 2023 et ses décrets d'application introduisent une obligation, pour les entreprises de 11 à 49 salariés, de mise en place d'un dispositif de partage de la valeur. Des négociations sont en cours au niveau national afin de mettre en place un dispositif d'épargne de branches. Ce qui permettrait de proposer un dispositif clé en main aux petites entreprises, permettant par la même occasion un accès plus simple à l'épargne pour l'ensemble des salariés des secteurs de la métallurgie.

L'enquête NAO et toujours en ligne et reste ouverte jusqu'à la fin de l'année nous comptons sur vous pour faire vivre cette enquête permettant d'établir les tendances de rémunération de l'année

[Enquête NAO 2025](#)



- En parallèle de l'enquête rémunération ; la FGMM organise cette année encore des journées thématiques dans les territoires. Les sujets suivants peuvent être abordés selon les besoins des syndicats ou des collectifs
- La protection sociale dans la métallurgie
- La rémunération dans la métallurgie
- Comprendre l'épargne salariale
- La lecture du bulletin de paie
- Les NAO anticiper ; préparer
- La retraite son fonctionnement ; son calcul

N'hésitez pas à contacter la fédération pour planifier ces journées

Bien amicalement
Bonne lecture.



Jean-Louis TURPIN

Secrétaire national
+33 6 76 00 25 25

49 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
01 56 41 50 70

jean-louis.turpin@fgmm.cfdt.fr